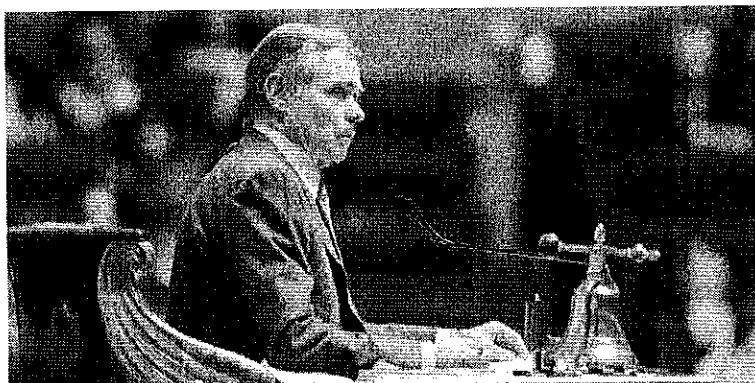


Le Monde.fr

La loi sur les sondages n'est pas dans les "priorités" du gouvernement

LEMONDE.FR avec AFP | 01.03.11 | 15h45 • Mis à jour le 01.03.11 | 15h45



Sur ce texte sensible, la balle était dans le camp de la majorité. Le gouvernement vient de la renvoyer et semble vouloir botter en touche : cette proposition de loi n'est pas dans *"les priorités"* du gouvernement, a précisé à la presse Bernard Accoyer, le président de l'Assemblée nationale, mardi 1^{er} mars.

Il répondait à une question du patron des députés PS, Jean-Marc Ayrault, soulevée pendant la conférence des présidents. C'est dans cette instance que peut être évoquée l'inscription de la proposition de loi sur les sondages à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Ce texte, adopté à l'unanimité au Sénat mi-février, fait désormais figure de patate chaude : le gouvernement s'y est opposé, mais supprimer tout débat à l'Assemblée nationale n'est pas aisé politiquement, le texte étant soutenu au-delà du camp des socialistes.

QUE FERONT LES GROUPES UMP ET PS ?

Malgré la position du gouvernement, les groupes politiques peuvent toujours en principe inscrire d'eux-mêmes des textes à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale lors de séances qui leur sont réservées, a précisé le président de l'Assemblée, mardi.

Le groupe UMP, qui a envisagé la question, ne semble pas prévoir pour l'heure de débat en séance, en tout cas pas avant l'automne. Les porteurs du texte, ainsi que les socialistes, semblaient privilégier la piste d'une inscription à l'ordre du jour par la présidence de la commission des lois. Les tractations devraient se poursuivre, notamment entre les députés et les sénateurs.

Coproduite par un sénateur UMP, Hugues Portelli, et un socialiste, Jean-Pierre Sueur, cette proposition veut rendre les sondages politiques plus sincères et plus transparents, et renforcer les pouvoirs de la commission des sondages. Deux propositions font l'objet d'une opposition particulière de la part des instituts de sondages : l'obligation de publier les méthodes de redressement des chiffres bruts des sondages et l'interdiction des gratifications pour les sondés.

Au nom du gouvernement, le ministre des relations avec le Parlement, Patrick Ollier, s'est opposé au texte, jugeant que *"certaines dispositions posent problème sur le plan constitutionnel, pratique ou en opportunité"*. Des arguments qui n'ont pas convaincu les porteurs du texte. La députée socialiste Delphine Batho, active dans la dénonciation de l'affaire des sondages de l'Élysée, a accusé le gouvernement de "torpiller" cette proposition de loi.